

Bilan 2014 de l'activité **Services à la personne** en Indre et Loire

Convention CPE / UT 37 / 2015 / 04

Ce dispositif a bénéficié d'un financement du
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

Réalisé en partenariat avec



► Centre

Édition : Février 2016

Auteur : Laure HUGUENIN

Tarif : 30€

Contact : lhuguenin@obseco37.fr

En savoir plus : www.economie-touraine.com

SOMMAIRE

Champ de l'étude et méthodologie	4
Synthèse :	7
1- L'activité des services à la personne en 2014 en Indre et Loire	9
1.1 - 7 977 000 heures d'interventions qui génèrent 4 964 emplois en 2014	9
1.1.1. Développement continu de l'activité prestataire	9
1.1.2. Recul de l'activité en 2014, seul le prestataire résiste.....	10
1.1.3. Des niveaux de rémunération toujours variables selon le mode d'intervention	12
1.2 - Recul constant de l'activité depuis 2012.....	14
1.2.1. Progression des masses salariales 2009-2014 : +7 %.....	14
1.2.2. Particuliers employeurs : baisse de l'activité de 20 % entre 2009 et 2014.....	16
1.3 - Activité et évolution comparées Indre et Loire – Région Centre-Val de Loire – France	18
1.3.1. L'emploi direct moins utilisé en Indre et Loire	18
1.3.2. Evolution de l'activité 2007-2014 : déclin de l'emploi direct et du mandataire.....	18
2. L'activité 2014 des Organismes Agréés de Services à la Personne (OASP)	20
2.1 - 293 organismes déclarés.....	20
2.2- 3 926 809 heures travaillées en 2014.....	21
2.2.1. Les associations maîtrisent toujours le marché.....	21
2.2.2. Prédominance de l'activité prestataire.....	22
2.2.3. Services de la vie quotidienne : 1 782 724 € facturés en 2014	24
2.3- L'activité des OASP en repli pour la 3 ^e année	25
2.4 - Variété des services proposés par les OASP.....	27
2.4.1. Agrément simple (ou déclaration sans agrément) : 18 types de services offerts 27	
2.4.2. Agrément qualité : 28 types de services offerts	28
2.5 - Les activités prestataires des OASP occupent 4 269 salariés	29
2.5.1. Hyper féminisation des emplois malgré une lente évolution	30
2.5.2. Un vieillissement accentué des salariés	30
2.5.3. Recul des CDI et des temps pleins.....	31

Champ de l'étude et méthodologie

La présente étude a pour objectif de faire un bilan de l'activité des services à la personne en Indre et Loire au cours de l'année 2014 tant sur le plan des Organismes Agréés de Services à la Personne (OASP) que sur celui de l'emploi direct par les particuliers employeurs (hors assistantes maternelles).

Deux types de sources ont été mobilisées pour réaliser ce bilan :

ANSP NOVA : est un outil mis à disposition des organismes agréés « service à la personne » (OASP) pour gérer les informations relatives à ces structures. Les données qui en sont extraites permettent l'analyse de l'activité des organismes agréés. Chaque année, les OASP doivent renseigner 2 types de tableaux : un mensuel (EMA) et un récapitulatif annuel (TSA).

Mis en œuvre en 2009, ce dispositif permet d'établir des évolutions sur 5 années (2009-2014). Les exploitations des résultats aux échelles régionale et nationale permettent également d'établir une typologie comparée de l'activité des structures d'Indre et Loire par rapport aux autres échelons géographiques. La fiabilité de ces données est cependant tributaire de la qualité de la saisie des données par les organismes.

La qualité et la régularité de saisie des données dans NOVA semblent néanmoins être variables d'une année sur l'autre. Aussi, les évolutions présentées doivent être prises avec précaution.

URSSAF : les données de l'URSSAF, qui gère les cotisations sociales de tous les employeurs, permettent la mesure de l'activité générée par les services à la personne quel que soit le type d'employeur (emploi direct y compris CESU ou intervention d'un organisme agréé), son évolution et son positionnement par rapport à d'autres échelons géographiques.

NB : suite à la fin des mesures d'exonération, l'URSSAF n'est plus en mesure de fournir les données relatives aux masses salariales versées par les organismes prestataires. Les chiffres présentés dans ce document ne sont donc pas comparables avec ceux des éditions précédentes et les calculs d'évolutions sont réduits à la période 2009-2014.

Définitions et termes utilisés :

Prestataire : Le particulier fait appel à un organisme de services à la personne et achète une prestation. L'employeur du (ou des) salarié(es) qui effectue(nt) les tâches demandées est l'organisme prestataire dont le particulier est un client.

Particulier employeur : Terme qui désigne les particuliers qui sont juridiquement employeurs. Cette notion peut prendre 2 formes :

- **L'emploi direct** : relation directe entre l'employeur particulier et son (ou ses) intervenant(es) à domicile (anciennement nommé « gré à gré »).
- **Le mandataire** : mode de relation mixte entre le salarié et son employeur. L'employeur reste le particulier, mais les relations administratives (rédaction du contrat de travail, fiches de salaire,...) sont assurées par un organisme tiers qui facture ces frais de gestion au particulier employeur.

OASP : Organismes Agréés de Services à la Personne. Ils peuvent avoir différents statuts : association, entreprise, organisme public ou autoentrepreneur.

Il existe 2 types d'agrément :

- Agrément simple ou déclaration sans agrément
- Agrément qualité

Synthèse :

En 2014, l'activité des services à la personne en Indre et Loire a généré presque **8 000 000 d'heures** d'intervention chez les particuliers, soit **4 964 équivalents temps plein** et le versement de 92 693 700 € de salaires nets.

Selon les modes d'intervention, c'est **l'emploi direct qui domine encore** (51% des heures travaillées), suivi du prestataire (39%) et du mandataire (10%).

L'activité des services à la personne a enregistré une baisse de 2,6 % par rapport à 2013, dont l'ampleur varie selon les modes d'intervention.

Sur les six dernières années **2009-2014**, les **évolutions des masses salariales** font toujours apparaître **un développement global du secteur des services à la personne (+7 %) mais qui ne suit plus le rythme de l'ensemble des activités du département (+9,7 %)**. Cette croissance est également très contrastée selon les années et les modes d'intervention, avec un renforcement du **recul du mandataire et de l'emploi direct, au profit du développement du prestataire**.

Comparée aux échelons régional et national, l'activité des services à la personne en Indre et Loire se caractérise toujours par un moindre recours à l'emploi direct.

Concernant la seule activité des **293 Organismes Agréés de Services à la Personne (OASP)** en Indre et Loire en 2014, elle a généré plus de 3 900 000 heures (soit **2 444 équivalents temps plein**). L'activité reste dominée par les associations (74% des heures) et le mode prestataire s'accroît encore (85% des heures).

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'activité des OASP a reculé en 2014 (-2,9 %) en Indre et Loire, alors qu'elle est stable en région Centre-Val de Loire et en France. Cette évolution est très contrastée selon les statuts des organismes et les types de services.

4 269 salariés interviennent en mode prestataire chez les particuliers pour le compte des OASP d'Indre et Loire. Ces emplois restent presque exclusivement **féminins** (91% des salariés), avec des structures par âge globalement vieillissantes mais variables selon les organismes. Les contrats offerts par les OASP sont majoritairement à durée indéterminée et à temps partiel.